



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 7 octobre 2021

Covid-19 : nouvelle étape du déconfinement progressif.

La situation sanitaire en Martinique continue à s'améliorer mais les indicateurs épidémiologiques sont au-dessus des seuils d'alerte et le système hospitalier reste sous tension.

Compte tenu de cette situation sanitaire et après concertations locales, l'allègement progressif des mesures sanitaires est le suivant :

- levée des restrictions de déplacements en journée (fin de l'attestation entre 5h00 et 19h00) à compter du 11 octobre 2021 ;
- maintien du couvre-feu de 19h00 – 5h00 ;
- maintien des plages « dynamiques » ;
- maintien du passe sanitaire dans les établissements concernés ;
- maintien des jauges dans les unités commerciales (8m²/personne).

Ces mesures feront l'objet d'une réévaluation sous quinzaine.

Depuis le 22 septembre 2021, le passe sanitaire doit être présenté par les clients des établissements recevant du public concernés.

À compter du lundi 11 octobre 2021, le passe sanitaire deviendra également obligatoire pour les salariés et intervenants de ces établissements.

« La situation sanitaire reste préoccupante. Le virus circule toujours activement et la couverture vaccinale est encore faible. »

Le respect des gestes barrières et la vaccination sont importants en période de déconfinement pour éviter un rebond épidémique. »

Stanislas Cazelles,

Préfet de la Martinique.